

Déclaration de transmission pour le Québec

- Afin d'éviter tout retard dans le traitement de ce formulaire de déclaration de transmission, veuillez vous assurer que le conseiller attitré a informé CI de la date de décès du défunt.
- Consultez le Guide de succession CI pour savoir comment remplir ce formulaire et pour obtenir une liste des exigences. Pour obtenir de l'aide, contactez le service clientèle de CI au 1 800 792-9355.

La ou les personnes apposant leur signature sur la présente Déclaration de transmission, agissant en qualité du ou des liquidateurs de la succession du défunt, déclarent ce qui suit à Gestion mondiale d'actifs CI (« CI ») :

1. Renseignements sur le défunt (obligatoire)

En ce qui concerne la succession de :

Prénom _____ Initiale _____ Nom de famille _____

Au moment du décès, le défunt était le titulaire enregistré du ou des comptes suivants auprès de CI : _____ Numéro(s) de compte CI

Le défunt est décédé le _____ et, au moment du décès, était domicilié au :
Date de décès (JJ/MM/AAAA)

Adresse postale _____ N° d'app./d'unité _____ Ville _____ Province/État _____ Code postal _____

Le défunt était (sélectionnez une réponse) :
Marié(e)s _____ Conjoint de fait _____ Jamais marié _____ Séparé(e) _____ Veuf(ve) _____ Divorcé(e) _____
Date du divorce (JJ/MM/AAAA)

Le régime matrimonial du défunt était (choisir une option) :
Biens communs _____ Société d'acquêts _____ Séparation de biens _____ Inconnu _____

Le régime a été établi par un contrat de mariage (choisir une option) :
Oui _____ Non _____ Inconnu _____

Pour les régimes immobilisés : au moment du décès, le défunt avait un conjoint ou un partenaire de retraite tel que défini par la législation applicable en matière de retraite :

Non _____ Oui (indiquez le nom du conjoint/partenaire) : _____
Prénom _____ Nom de famille _____

Remarque : le régime matrimonial du défunt, le cas échéant, ne contient pas de disposition affectant la transmission des montants définis au paragraphe 6 de la présente déclaration.

Les dispositions du partage du patrimoine familial en vertu du Code civil du Québec ont été ou seront respectées, le cas échéant.

2. Liquidateurs (obligatoires)

Le ou les liquidateurs sont (les liquidateurs supplémentaires et leurs adresses respectives peuvent être indiqués au paragraphe 5) :

Prénom _____ Initiale _____ Nom de famille _____

Téléphone _____ Adresse _____ N° d'app./d'unité _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Prénom _____ Initiale _____ Nom de famille _____

Téléphone _____ Adresse _____ N° d'app./d'unité _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

2. Liquidateurs (obligatoires) (suite)

Prénom	Initiale	Nom de famille
Téléphone	Adresse	N° d'app./d'unité
Ville	Province	Code postal

3. Déclaration (obligatoire)

Je déclare/Nous déclarons qu'une recherche testamentaire a été effectuée pour trouver la version la plus récente d'un testament valide et que les certificats de recherche de la Chambre des notaires du Québec et du Barreau du Québec ont été obtenus. Le défunt (choisir une option) :

Est décédé en laissant un testament et le testament n'a pas été amendé ou révoqué, et J'ai/Nous avons soumis conjointement avec ce document :

Un testament notarié et tous les codicilles, datés du : _____ Une clause testamentaire dans le contrat de mariage, datée du : _____
Date (JJ/MM/AAAA) Date (JJ/MM/AAAA)

Est décédé sans laisser de testament et j'ai/nous avons soumis avec ce document un ou les deux éléments suivants :

Nomination du ou des liquidateurs

Déclaration d'héritage avec le ou les liquidateurs désignés (les héritiers supplémentaires et leur statut d'adulte/mineur peuvent être fournis au paragraphe 5) :

Prénom	Initiale	Nom de famille de l'héritier (1)	Mineur :	Oui	Non
Prénom	Initiale	Nom de famille de l'héritier (2)	Mineur :	Oui	Non
Prénom	Initiale	Nom de famille de l'héritier (3)	Mineur :	Oui	Non
Prénom	Initiale	Nom de famille de l'héritier (4)	Mineur :	Oui	Non

4. Instructions de règlement (obligatoire)

En vertu de ce qui précède, le ou les liquidateurs ou l'héritier ou les héritiers autorisent et demandent à CI de faire ce qui suit avec les comptes mentionnés ci-dessus :

A. Remboursement (choisir une réponse) : Rembourser tous les actifs Paiement annuel minimum du FRR/FRV

Important : Cette option ne s'applique que si les instructions de transfert sont fournies au paragraphe 4B, lorsque le paiement du PAM est requis pour compléter la demande.

Mode de paiement (choisir une option) :

Transfert électronique de fonds (TEF) (fournir les renseignements bancaires ci-dessous ou joindre une copie d'un chèque annulé) :

Numéro de transit Numéro de la banque Numéro de compte Nom du titulaire du compte

Chèque à l'ordre de : _____

Adresse postale : Adresse N° d'app./d'unité

Ville Province Code postal

Virement bancaire international (fournir tous les détails du transfert bancaire au paragraphe 5 ou joindre les instructions)

Remarque : des frais de service de 25 \$ seront appliqués au remboursement.

4. Instructions de règlement (obligatoire) (suite)

B. Transfert (choisir une réponse) :

Transfert vers un nouveau compte CI :

Détenu par le client (joindre le formulaire de demande de compte CI)

Prête-nom/intermédiaire (joindre le registre de configuration)

Transfert vers le compte CI existant :

Numéro de compte CI

Nom du titulaire du compte destinataire

Remarque : veuillez fournir des instructions de placement pour le compte destinataire à la section 5. Si aucune directive d'investissement n'est fournie, les fonds seront transférés tels quels.

Réclamations de décès pour fonds distincts : à la réception d'une notification de décès satisfaisante, CI transférera tous les avoirs du compte vers le Fonds monétaire en début de période. Si aucune directive d'investissement n'est fournie, la prestation de décès sera transférée au nouveau contrat en tant que Fonds marché monétaire en début de période.

Transfert en espèces à une autre institution financière :

(Important : Fournissez les instructions de paiement annuel minimum du FRR/FRV au paragraphe 4A si le paiement du PAM est requis pour compléter la demande de transfert.)

Institution destinataire

Code FundServ A\$M (le cas échéant)

Adresse postale

N° d'app./d'unité Ville

Province/État

Code postal

Numéro de compte

Enregistrement/Type de régime

Nom du titulaire du compte destinataire

Numéro d'assurance sociale

C. Poursuivre les modalités de placement initiales

Fonds commun de placement Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) (applicable uniquement si le conjoint survivant a été nommé comme seul bénéficiaire ou rentier successeur, ou si le représentant légal du rentier décédé donne son consentement) :

Maintenir le régime FERR existant en tant que rentier successeur

Fonds commun de placement Compte d'épargne libre d'impôt (CELI) (applicable uniquement si le conjoint est désigné comme titulaire successeur; sinon, le transfert sera une nouvelle cotisation et un RC240 doit être déposé auprès de l'ARC dans les 30 jours suivant le transfert) :

Maintenir le régime CELI existant en tant que titulaire successeur

Transfert vers un nouveau compte CI (joindre le formulaire de demande de compte CI)

Transfert vers le compte CI existant :

Numéro de compte CI

Nom du titulaire du compte destinataire

Remarque : veuillez fournir des instructions de placement pour le compte destinataire à la section 5. Si aucune directive d'investissement n'est fournie, les fonds seront transférés tels quels.

Police de fonds distinct :

Maintenir les conditions de placement initiales (si l'option est disponible pour le régime/contrat. Les REER et les régimes immobilisés seront transférés dans un nouveau compte.)

Remarque : si cette section n'a pas été complétée à la réception d'une preuve satisfaisante du décès, CI transférera tous les avoirs du compte vers le Fonds marché monétaire en début de période et la prestation de décès sera déclenchée.

Contrats SunWise Elite Plus (SWEP), Série SunWise Essential (SSWE) et Série SunWise Essential 2 (SSWE 2) : Reportez-vous à la section 6 pour connaître les options disponibles en cas de maintien du conjoint ou du contrat.

D. Régimes de conjoint

Retirer la désignation du conjoint lorsque le défunt était désigné comme conjoint cotisant :

Numéro(s) de compte CI

E. Régime enregistré d'épargne-études (REEE) (de nouveaux formulaires de subvention sont requis si l'aidant principal change.)

REEE individuel : Remplacer le souscripteur d'un REEE

REEE conjoint : Supprimer un souscripteur d'un REEE

Nom

Relation avec le(s) bénéficiaire(s)

Date de naissance
(JJ/MM/AAAA)

Numéro d'assurance sociale

Adresse postale

N° d'app./d'unité Ville

Province/État

Code postal

5. Instructions supplémentaires

Veillez fournir des instructions de placement pour le compte destinataire (de la section 4) :

Numéro de compte destinataire	Code de fonds	Montant brut OU pourcentage*	
		\$	%
		\$	%
		\$	%
		\$	%
		\$	%
		\$	%
		\$	%
		\$	%
		\$	%

* La répartition totale en pourcentage doit être égale à 100 % pour chaque compte destinataire.

Instructions/commentaires supplémentaires :

6. Considérations spéciales

Considérations particulières pour les contrats SunWise Elite Plus avec avenant de prestation de retrait garantie (PRG)

Pour les contrats avec option de paiement à vie GWB (MRV), le rentier survivant (polices non enregistrées) ou le conjoint (polices enregistrées) ont les options suivantes :

- Poursuivez le contrat selon l'option de paiement MRV. S'ils sont âgés de plus de 65 ans, le montant de retrait à vie (MRV) sera recalculé en fonction de la valeur marchande ou de la PRG restante, selon le montant le plus élevé. Si le rentier ou le conjoint survivant est âgé de moins de 65 ans, le paiement du MRV sera recalculé le 31 décembre de l'année où il aura 65 ans. Tout remboursement antérieur à cette date fera passer le contrat à l'**option relative à la période de retrait PRG (MRG)**. Veuillez consulter le dossier d'information et le contrat appropriés pour plus de détails.
- Changer l'option de paiement du MRV au MRG. En choisissant cette option, le montant du paiement reste inchangé et les paiements du montant de retrait garanti (MRG) se poursuivent pendant le reste de la période de retrait du MRG. Pour modifier l'option de paiement, veuillez soumettre le **formulaire d'élection et de directives de paiement de l'avenant de PRG SunWise Élite Plus**.

Pour les contrats assortis de l'option relative à la période de retrait PRG (MRG), le rentier survivant (polices non enregistrées) ou le conjoint (polices enregistrées) disposent des options suivantes :

- Continuer à recevoir les paiements restants du MRG pendant le reste de la période de retrait du MRG.
- Remplacer l'option de paiement PRG actuelle choisie dans la politique par MRV. Pour modifier l'option de paiement, veuillez soumettre le **formulaire d'élection et de directives de paiement de l'avenant de PRG SunWise Élite Plus**.

Considérations particulières pour les contrats de la Série SunWise Essentiel et la Série SunWise Essentiel 2 catégorie Revenu

- Pour les contrats avec l'option de flux de rentrées Une vie, le rentier survivant (polices non enregistrées) ou le conjoint (polices enregistrées) deviendra le nouveau **bénéficiaire du flux de rentrées du MRV**. Le montant de retrait à vie (MRV) sera basé sur l'âge de la nouvelle personne du LIS. Si la nouvelle personne qui reçoit le LIS a plus de 65 ans, le paiement du MRV sera recalculé en fonction de la valeur marchande du contrat et de la tranche d'âge applicable. Si la nouvelle personne du flux de rentrées du MRV est âgée de moins de 65 ans, le paiement du MRV sera recalculé en fonction de la valeur marchande du contrat au 1^{er} janvier de l'année où la nouvelle personne bénéficiant du LIS aura 65 ans, sauf si l'option MRV de 55 ans est choisie. Si vous souhaitez **faire le choix du MRV de 55 ans**, veuillez soumettre le billet de commande de retraits de la **Série SunWise Essentiel et la Série SunWise Essentiel 2**.
- Pour les contrats avec l'option de flux de rentrées Deux vies, les paiements du MRV se poursuivront selon le barème actuel des tranches d'âge Deux vies.
- Le **Service de protection du montant de retrait à vie (MRV)** est inclus dans votre contrat afin d'éviter les retraits ou les reclassifications qui pourraient avoir une incidence négative sur vos futurs paiements de MRV. Toutefois, si le rentier précédent a choisi de mettre fin à ce service, celui-ci demeurera inactif jusqu'à ce que la nouvelle personne du flux de rentrées donne des directives écrites pour le réactiver.

7. Autorisation (obligatoire)

Le ou les liquidateurs assument l'entière responsabilité pour consulter un avocat afin de déterminer si le conjoint du Défunt a des droits de propriété sur la succession, y compris le patrimoine familial, et les parts respectives des héritiers et des légataires. Le ou les liquidateurs entreprennent de distribuer conformément aux dispositions législatives, la part due à chaque membre de la succession.

Le ou les liquidateurs conviennent qu'à la suite de l'exécution des directives contenues aux présentes, Placements CI Inc. (« CI »), Canadian Western Trust Company (« CWT ») et toutes leurs sociétés affiliées (collectivement, les « Renonciataires ») sont libérées et déchargées de toute responsabilité en vertu des polices/comptes détenus par ou assurant la personne décédée, jusqu'à concurrence du montant payé, sans aucune autre mesure. Le ou les liquidateurs indemnisent par la présente et acceptent de tenir les Renonciataires à couvert de toute réclamation de quelque nature que ce soit et par qui que ce soit, y compris tous les frais juridiques sur la base d'un avocat et de leur propre client qui peuvent être faits contre les Renonciataires découlant de ce formulaire. La présente décharge lie le ou les liquidateurs et le ou les héritiers désignés dans les présentes et mes/nos administrateurs.

J'ai/Nous avons expressément demandé que ce document soit rédigé en français. *//we have expressly requested that this document be drafted in the French language.*

X _____
Signature du liquidateur ou de l'héritier

X _____
Signature du liquidateur ou de l'héritier

X _____
Signature du liquidateur ou de l'héritier

X _____
Signature du liquidateur ou de l'héritier

Signé à (Ville/Village)

Date (JJ/MM/AAAA)

X _____
Notaire ou avocat
(Signature et sceau)

ou

X _____
Commissaire à l'assermentation de la province de Québec
(signature et numéro ou cachet du commissaire)